

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL 3S EN SAS**

**Société à responsabilité limitée au capital de 245 000 euros
Siège social : 5 impasse Benjamin Franklin
31140 LAUNAGUET
509 007 274 TOULOUSE**

SARL LACAZE & ASSOCIES
37, boulevard Carnot
47000 Agen
Société de commissariat aux comptes
Cour d'Appel d'Agen

Monsieur,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 2 septembre 2026.

Nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au 30 septembre 2025, au regard de ses caractéristiques d'ordre financier et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels sont établis en date du 30 septembre 2025. Cet exercice de 12 mois fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 298 077 euros, en hausse de 507 885 euros, soit une variation de + 28,37 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à un montant de 245 784 euros et le résultat net est bénéficiaire de 281 353 euros.

- Le total de l'actif du bilan de la société est de 2 649 244 euros au 30 septembre 2025. A cette date, il est principalement composé :

- d'immobilisations pour un montant net de 237 199 euros ;
- de créances clients pour un montant de 800 220 euros ;
- de disponibilités et de placements qui s'élèvent à 1 578 044 euros soit presque 60 % du total bilan.

Le patrimoine de la société est donc majoritairement liquide.

- Les capitaux propres avant affectation sont d'un montant de 1 670 521 euros et, aucune distribution de dividendes n'a été réalisée à ce jour.

- Le total des dettes est d'un montant de 978 722 euros dont 226 582 euros d'emprunts auprès des établissements de crédit.

Les ratios solvabilité sont donc préservés.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission de commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos diligences ont consisté :

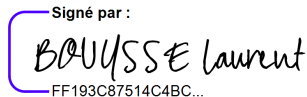
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il n'est pas stipulé d'avantages particuliers et nous n'en avons détecté aucun.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif net social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Agen, le 29 septembre 2026

Signé par :

FF193C87514C4BC...

Le commissaire à la transformation
SARL LACAZE & ASSOCIES
Laurent BOUYSSSE, Cogérant